

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 18 mai 2021

<i>Date de convocation : 12/05/2021</i>	<i>Date d'affichage : 12/05/2021</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 14</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt et un, le dix-huit mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, F. POIRIER, V. PRUD'HOMME, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MOREL, M. MIRANDA, M. COLLET, D. DEVEZE

Absent excusé : V. MAINIER ayant donné pouvoir à L. RICHARD

Ordre du jour :

- 1- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2- **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13/04/2021**
- 3- **FINANCES LOCALES :**
 - a) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020
 - b) Délibération d'affectation de résultats – budget communal
 - c) Subventions (associations, écoles de formation, caisse des écoles de Courtois-sur-Yonne)
 - d) Participation financière au Syndicat Mixte de la Fourrière
- 4- **ADMINISTRATION GENERALE :**
 - a) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, création d'un groupe de travail
 - b) Règlement de voirie, création d'un groupe de travail
 - c) Conventions pour le Relais d'Assistants Maternels Hirondelle
 - d) Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, CLECT
- 5- **URBANISME :**
 - Aménagement « Les Bordes »
- 6- **DOMAINE ET PATRIMOINE :**
 - a) Rénovation du logement pour la location
 - b) Projet de réfection du lavoir
- 7- **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
 - a) Point sur la situation sanitaire
 - b) Vidéo protection urbaine
 - c) Incivilités sur la voie publique, les différentes plaintes et déplacements de la Police
 - d) Piste cyclable entre Courtois sur Yonne et Saint Martin du Tertre
 - e) Festivités du 14 juillet et « Garçon la note ! », convention avec l'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais (annexe 1 §7e)
- 8- **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Viviane MOREL est désignée secrétaire de séance.



2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13/04/2021

Le compte-rendu de la séance du 13/04/2021 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) FINANCES LOCALES

a) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances – le maire et le comptable public de la commune -, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion).

Compte administratif : Il est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Compte de gestion : A la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable public de la commune est en principe également soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le compte de gestion est confectionné par le comptable public, qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, après vérification de leur régularité formelle, et cela en application du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, ce dernier étant un fonctionnaire du ministère des Finances ne dépendant donc pas hiérarchiquement du maire. Le comptable public est personnellement et financièrement responsable des dépenses et des recettes qu'il exécute. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Résultat d'exécution 2020 :

Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
DEPENSES			
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011	Charges à caractère général	142 600,00	110 389,93
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	150 050,00	139 855,44
Chapitre 014	Atténuations de produits	50 779,00	49 840,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	6 815,03	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	80 959,97	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 290,03	4 290,03
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	91 639,00	86 182,85
Chapitre 66	Charges financières	22 000,00	19 333,83
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		549 633,03	409 892,08

RECETTES			
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	76 757,03	0,00
Chapitre 013	Atténuation de charges	0,00	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00	1 200,00
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	33 726,00	23 973,71
Chapitre 73	Impôts et taxes	373 500,00	395 133,04
Chapitre 74	Dotations et participations	57 900,00	65 613,53
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 750,00	3 996,01
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 800,00	3 598,35
TOTAL FONCTIONNEMENT		549 633,03	493 514,64



Code	Libellé	Budget 2020	Réalisé 2020
DEPENSES			
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 429,71	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00	1 200,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Chapitre 10	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	35 840,43
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	151 049,00	16 974,42
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	81 194,00	12 259,67
TOTAL INVESTISSEMENT		297 872,71	66 274,52
RECETTES			
INVESTISSEMENT			
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	80 959,97	0,00
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0,00	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 290,03	4 290,03
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Chapitre 10	Immobilisations corporelles	63 485,71	64 447,17
Chapitre 13	Subventions d'investissement	149 137,00	13 146,67
TOTAL INVESTISSEMENT		297 872,71	81 883,87

D2021-05-014 et 015 : Après s'être fait présenter le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget principal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les 2 documents.

b) Délibération d'affectation de résultats

D2021-05-016 : Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** que le résultat de clôture de l'exercice 2020 présente :

- o En section d'investissement : un déficit de 9 820,40 €
- o En section de fonctionnement : un excédent 160 379,59 €

- **CONSTATE** les restes à réaliser suivants :

- o dépenses d'investissement 1 744,96 €

- **PRECISE** que les résultats de l'exercice 2020 ont été affectés comme suit au budget primitif 2021 :

- o Article D001 (déficit d'investissement) : 9 820,40 €
- o Article 1068 : 11 565,36 €
(autofinancement des restes à réaliser + déficit d'investissement)
- o Article R002 (excédent cumulé – autofinancement) : 148 814,23 €

c) Subventions

Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

Exposé des motifs : Le Conseil municipal a prévu au budget la somme de 2 287€.



Cette dernière est à répartir entre les associations, les écoles de formation professionnelle, la caisse des écoles de Courtois.

M. le Maire propose :

Caisse des Ecoles	600 €
Association Gym Volontaire	200 €
Association Détente Nature Culture	200 €
Association Société de Chasse	200 €
Association Courtois Danse	200 €
Association Guyanaise	200 €
Association des Amis du vieux Courty	200 €

M. FOURMAUX souhaite connaître le critère d'attribution. M. le Maire précise qu'il n'y en a pas réellement. C'est plutôt une forme de récompense aux associations de la commune qui ont proposé des animations. La commune a besoin des associations pour animer le village.

MFR du sénonais (maison familiale rurale)	136 € (2 élèves de Courtois)
ASEAMAS (association des secrétaires et employés administratifs des mairies de l'arrondissement de sens)	60 €
Centre Sauvegarde des Animaux (CSOS)	100 €
SPA	100€
Solde	91€

D2021-05-017 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les montants proposés.

d) Participation financière au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais
Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

La participation financière de la commune au Syndicat mixte de la Fourrière s'élève à 711.04 €

D2021-05-018 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 contre, 3 abstentions, approuve la participation au Syndicat. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021.

4) ADMINISTRATION GENERALE

a) Mise à jour du Plan Commune de Sauvegarde, création d'un groupe de travail
Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.



Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

La commune est dotée de ce document, cependant il convient de la mettre à jour.

Dans ce but, un groupe de travail est créé et composé de E. BERTHAULT, F. ION, M. COLLET, D. DEVEZE, A. DEHENRY.

b) Règlement de voirie, création d'un groupe de travail
Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

Le règlement de voirie est un document d'urbanisme local qui établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie.

Un groupe de travail est créé pour établir le dit document et est composé de E. BERTHAULT, F. ION, M. MIRANDA, V. PRUD'HOMME, L. RICHARD, G. ROYER

c) Convention avec la ville de Sens pour le Relais d'Assistants Maternels Hirondelle
Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

Exposé : Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) Hirondelle a pour objectifs d'améliorer l'information et l'accompagnement des familles dans le choix et l'obtention d'un mode d'accueil, ainsi que la qualité, la professionnalisation et la structuration de l'accueil individuel tant chez les assistant(e)s maternel(le)s qu'à domicile.

Le RAM Hirondelle a une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance. Il vise à créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants au domicile des assistant(e)s maternel(le)s ou des parents, par la mise en relation de l'offre et la demande.

Les communes qui souhaitent y adhérer, doivent signer une convention partenariale d'objectifs et de cofinancement avec la ville de Sens. L'adhésion est de 0,62 euro par habitant et par an, soit pour Courtois 486,08 euros. La convention s'achève au 31/12/2022.

En cas d'adhésion, la commune doit également passer une convention avec la ville de Sens pour la mise à disposition d'une salle.

La Commune pourrait leur proposer la salle de motricité de l'école. C'est à étudier.

D2021-05-019 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au RAM Hirondelle et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

d) Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, CLECT

Le 30/09/2021, le Conseil municipal a désigné ses représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Manuel MIRANDA, titulaire et Véronique PRUD'HOMME, suppléante.

D2021-05-020 : Vu les enjeux financiers et considérant que les décisions prises en CLECT découlent généralement de celles prises en conseil communautaire où siège le maire, le Conseil municipal désigne M. Eric BERTHAULT en tant que représentant titulaire de la CLECT. Mme V. PRUD'HOMME reste suppléante.



5) URBANISME – AMENAGEMENT « LES BORDES »

Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

Nous sommes toujours en négociation avec la société Mon Logis pour des changements esthétiques à opérer sur les logements intergénérationnels et sociaux ainsi que sur les modalités de reprise des deux chemins ruraux dans l'emprise du chantier.

En parallèle et à titre conservatoire, la société Mon Logis a déposé deux dossiers auprès du tribunal administratif de Dijon afin que le Maire retire l'arrêté qui les empêche d'utiliser les chemins. L'avocat de la commune travaille sur ce dossier.

M. le Maire demande aux conseillers ce qu'ils pensent des démarches engagées. Ces derniers lui apportent soutien.

6) DOMAINE ET PATRIMOINE

a) Rénovation du logement pour la location

Rapporteur : Eric BERTHAULT, maire

Une entreprise a été sollicitée pour évaluer les travaux de rénovation dans le logement. Nous attendons le devis.

L'objectif est de refaire ce logement avec l'obtention de subventions et de le proposer à la location.

b) Projet de réfection du lavoir

Rapporteur : Aurore GAYETANO, 2^{ème} Adjointe

Au budget 2021, le Conseil municipal a prévu la réfection du lavoir avec pour but : l'ouverture au public, la mise en valeur du patrimoine et la création d'un lieu de détente, agréable.

Les travaux proposés sont : rénovation de la verrière, nettoyage des surfaces au nettoyeur haute pression, brossage des structures métalliques, traitement des structures en bois, démolition des 2 cabanons, création d'un espace vert, déplacement de la benne à verre et des panneaux d'affichage.

Le montant des travaux s'élève à 10 491 € H.T.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés :

- 3 147 € (30 % du montant H.T.) auprès du Conseil départemental de l'Yonne,
- 3 567 € (34 % du montant H.T.) auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais.

Reste à la Commune 3 777 € H.T. + la tva.

Une autre demande sera faite auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais concernant l'éclairage extérieur de lavoir dans le cadre de leur compétence « éclairage public ». Une partie des travaux se fera sous la forme d'un chantier participatif composé de bénévoles.

Le projet est consultable en mairie par ceux qui le souhaitent.



7) COMMUNICATIONS DU MAIRE

a) Point sur la situation sanitaire

La location de la salle des fêtes est bientôt envisageable avec un nombre de personnes limité mais pour l'instant pas d'avis tranché.

b) Vidéo protection urbaine

Un devis a été établi mais le projet est toujours à l'étude. Un choix est à faire entre l'achat ou la location.

c) Incivilités sur la voie publique, les différentes plaintes et déplacements de la Police

Il y a eu des incivilités, des rodéos sauvages cependant ça reste des scooters, des jeunes du villages. Malgré tout, cela génère des plaintes, un mal être chez certains riverains.

Le commandant de police est venu à la demande du Maire mais celui-ci lui précise que vu les effectifs réduits, il a du mal à faire déplacer une patrouille dans les délais.

Est-il encore utile de faire partie de la zone « police » ? Est-ce que ce serait mieux d'être en zone « gendarmerie » ?

M. le Maire fera un courrier à M. le Ministre de l'Intérieur pour soutenir les demandes de renfort d'effectif.

d) Piste cyclable entre Courtois-sur-Yonne et Saint-Martin -du-Tertre

Une réunion s'est tenue avec les 2 communes et la Communauté d'Agglomération pour le projet de liaison entre elles par une piste cyclable.

Le chiffrage réalisé par la Communauté d'Agglomération s'élève à 70 000 €. Peut-être pourra-t-elle prendre le projet entièrement à sa charge comme cela a déjà été fait avec d'autres communes ?

Lors d'une visite sur le terrain, il s'avère que la rue des Sublaines est très endommagée par l'écoulement des eaux pluviales. La Communauté d'Agglomération a été sollicitée dans le cadre de sa compétence « eaux pluviales ».

e) Festivités du 14 juillet et « Garçon la note I », convention avec l'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais

14 juillet : un feu d'artifice est prévu. Le budget est de 2 500 €. Deux prestataires ont été sollicités. Le feu sera tiré sur le terrain de foot.

« Garçon la note I » : L'Office de Tourisme organise en partenariat avec certains cafetiers ou restaurateurs de Sens et du grand sénonais ou certaines communes, une animation durant l'été ; elle s'intitule « GARCON LA NOTE ! ».

Cette animation a pour objectif d'animer pendant les mois de juillet et août Sens et le Grand Sénonais pour les touristes de passage et pour la population locale. Ainsi, durant cette période, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 20h30 à 23h00, un bar, un restaurateur, une commune, accueille un concert gratuit devant son établissement.



La commune a postulé pour cet été et la date attribuée est le 10/08/2021 avec le Groupe Alain SERRES/5 musiciens + 1 accompagnateur (chanson). Une formule bar et restauration sera mise en place.

D2021-05-021 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et note que la participation financière due à l'Office de Tourisme est de 375 euros.

On recherche des bénévoles pour le 14/07/2021 et pour le 10/08/2021.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie par mail mairie-courtois89@orange.fr ou par téléphone 03.86.97.01.65

8) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Viviane MOREL : peut-on rajouter en dessous de la boîte à livres, qui se trouve devant l'école, une boîte avec uniquement des livres pour enfants ? Affaire à suivre

Laure RICHARD : les conseillers municipaux désignés et les membres du Conseil des jeunes également désignés vont procéder demain à l'élection des trois plus beaux épouvantails.

Eric BERTHAULT : merci à ceux qui ont travaillé sur les aménagements à l'entrée du village et au monument aux morts, notamment à Laure.

Franck POIRIER : une kermesse des écoles est projetée le 2 juillet à Nailly en fin d'après-midi.

Alexandre DEHENRY : les travaux de réfection entrepris par l'APEIS sont-ils finis ? Du « gratti » est resté collé sur une bonne partie de la route. M. le Maire préconise de prendre des photos et de prendre contact auprès de la société qui a fait les travaux.

Georgette ROYER : pour le 14/07, ce serait bien de perpétuer la tradition des lampions. Le Conseil municipal approuve.

Aurore GAYETANO : la petite réparation urgente sur la toiture de l'église a été effectuée.

Florian ION : Le rapport d'analyse de l'eau du robinet effectué par l'ARS sur la demande du Syndicat des eaux montre une eau bonne à la consommation. Certains conseillers lui trouvent un goût désagréable.

Depuis ce matin, M. CHEVALIER remplace l'employé communal, en congé maladie.

Annick AUBOIS : les contrats d'eau, gaz, électricité, téléphonie, propres à la commune, ont été analysés. Certains sont à revoir, notamment la téléphonie pour son coût onéreux et le gaz pour son échéance de fin de contrat.

Eric BERTHAULT : merci à Annick pour son travail et sa persévérance à essayer de joindre les services d'Orange.

Séance levée 22h00

